

# Assemblée générale ordinaire des adhérents au plan Gan Initiative Retraite du 18 octobre 2018

## Sommaire

---

<b>Ouverture</b>	<b>2</b>
Bruno BOUNIOL	2
<i>Président du Conseil d'Administration du PERP</i>	2
<b>Le Comité de surveillance</b>	<b>3</b>
Bruno BOUNIOL	3
<i>Président du Conseil d'Administration du PERP</i>	3
<b>Rapport d'activité 2017</b>	<b>3</b>
Bruno BOUNIOL	3
<i>Président du Conseil d'Administration du PERP</i>	3
<b>Présentation des comptes annuels du PERP et Rapport des Commissaires aux Comptes</b>	<b>4</b>
Bruno BOUNIOL	4
<i>Président du Conseil d'Administration du PERP</i>	4
<b>Budget prévisionnel 2019</b>	<b>5</b>
Bruno BOUNIOL	5
<i>Président du Conseil d'Administration du PERP</i>	5
<b>Élection de membres du Comité de surveillance</b>	<b>5</b>
Bruno BOUNIOL	5
<i>Président du Conseil d'Administration du PERP</i>	5
<b>Vote des résolutions</b>	<b>5</b>
Bruno BOUNIOL	5
<i>Président du Conseil d'Administration du PERP</i>	5
<b>Questions diverses</b>	<b>6</b>

# Ouverture

---

Bruno BOUNIOL

*Président du Conseil d'Administration du PERP*

*La séance est ouverte à 14 heures 40.*

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à l'Assemblée Générale des adhérents au PERP Gan Initiative Retraite.

## *Conditions de quorum et de délibérations*

Selon l'article 27 des statuts de l'Association, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si mille adhérents ou un trentième des adhérents au moins sont présents ou représentés. Si, lors de la première convocation, l'assemblée n'a pas réuni ce quorum, une seconde assemblée est convoquée. Elle délibère valablement quel que soit le nombre de ses adhérents présents ou représentés.

Pour l'Assemblée Générale Ordinaire, les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

## *Pouvoirs*

Pour la présente Assemblée Générale Ordinaire :

- 180 adhérents ont donné pouvoir au Président ou à un mandataire ;
- 2 adhérents sont présents.

Le nombre d'adhérents au Perp étant de 4 320, le quorum est atteint ( $1/30^{\text{ème}} = 144$  adhérents) et l'Assemblée peut valablement délibérer.

## *Sommaire*

Nous vous proposons l'ordre du jour suivant :

- Comité de Surveillance
- Rapport d'activité 2017
  - Les chiffres clés
  - Taux de rémunération
- Présentation des comptes annuels – Commissaires aux Comptes
- Budget prévisionnel
- Élection de membres du Comité de surveillance
- Vote des résolutions

# Le Comité de surveillance

---

*Bruno BOUNIOL*

*Président du Conseil d'Administration du PERP*

Membres désignés par le Conseil d'administration du RIP :

- Bruno BOUNIOL
- Geneviève MARCHAND

Membres élus représentants les adhérents à Gan Initiative Retraite :

- Philippe DELAINE
- François-Frédéric DUCOS
- Elie EL HAWA

Deux postes sont à pourvoir.

Le Comité de surveillance du PERP s'est réuni le 5 décembre 2017 pour examiner la situation du PERP et le taux de rémunération proposé par l'assureur, ainsi que le 5 avril 2018, conformément à la réglementation afin d'examiner le rapport de l'assureur concernant la gestion du PERP pour l'exercice 2017.

## Rapport d'activité 2017

---

*Bruno BOUNIOL*

*Président du Conseil d'Administration du PERP*

### 1) Les chiffres clés

Les adhésions nouvelles en 2017 sont au nombre de 194 (contre 256 en 2016), émanant toutes du réseau Gan Assurance.

La situation du portefeuille au 31 décembre 2017 souligne une augmentation de 1,16 % du nombre de contrats en phase d'épargne, soit 4 320 contrats, contre 4 270 en 2016. Les contrats en cours se décomposent comme suit : 76 % pour le réseau Gan Assurances, 14,5 % pour Gan Patrimoine et 9,5 % pour Gan Prévoyance. Nous comptabilisons, par ailleurs, 230 contrats en phase de rente au 31 décembre 2017.

Les cotisations de retraite, en baisse de 4 %, passent de 9,8 millions d'euros à 9,41 millions d'euros. Les cotisations brutes encaissées en 2017, toutes garanties confondues, s'établissent à 9 533 378 euros. La prime moyenne annuelle totale est de 2 722 euros.

Concernant les prestations, 609 prestations, pour un montant total de 4 515 364 euros, ont été ordonnancées. 48 nouvelles rentes ont été émises pour un capital constitutif total de 1 535 949 euros.

S'agissant des encours, le montant des provisions mathématiques est de 63,6 millions d'euros et de 6,4 millions d'euros pour celles relatives aux rentes en service.

## 2) Rémunération de l'épargne

Suite à la réunion du Conseil de Surveillance du PERP Gan Initiative Retraite du 5 décembre 2017, le taux de rémunération du contrat a été défini. Le taux de participation aux bénéfices passe de 4,50 % en 2006 à 1,20 % en 2017, soit 2,77 % en moyenne pour la période. Il faut faire appel à l'historique pour améliorer ce rendement, mais pour l'épargnant, cette situation, bien que sécurisante, n'est pas totalement satisfaisante.

# Présentation des comptes annuels du PERP et Rapport des Commissaires aux Comptes

---

*Bruno BOUNIOL*

*Président du Conseil d'Administration du PERP*

## 1) Compte de résultat du plan au 31 décembre 2017

Les charges, d'un montant total de 16 597 027 euros, se décomposent comme suit :

- charges des sinistres, soit 9 477 363 euros ;
- charges des provisions, soit 4 869 492 euros ;
- participation aux résultats, soit 648 858 euros ;
- frais d'acquisition et d'administration 692 725 euros ;
- charges des placements, soit 896 384 euros ;
- autres charges techniques, soit 4 700 euros ;
- résultat technique, soit 7 504 euros.

Les produits se composent de primes, soit 14 497 415 euros, et de produits de placements de 2 099 612 euros, soit au total 16 597 027 euros.

## 2) Bilan du plan au 31 décembre 2017

Au Bilan au 31 décembre 2017, l'actif, de 77 894 016 euros, se décompose comme suit :

- capital souscrit non appelé ou compte de liaison siège, 96 169 euros ;
- placements, 71 945 834 euros ;
- créances, 1 031 474 euros ;
- autres actifs, 1 602 388 euros ;
- comptes de régularisation Actif, 3 218 152 euros.

Le passif se compose de 73 095 638 euros de provisions techniques, 3 575 553 euros au titre des autres dettes et 1 222 825 euros pour les comptes de régularisation Passif.

## 3) Rapport du Commissaire aux Comptes du plan

Le Commissaire aux Comptes du PERP a rendu son rapport sur les comptes 2017 qui vous ont été présentés. Ce rapport certifie que ces comptes sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères.

# Budget prévisionnel 2019

---

Bruno BOUNIOL

*Président du Conseil d'Administration du PERP*

Le total des produits est estimé à ~~78 5400~~ euros, soit ~~54 000~~ euros au titre des droits d'entrée et ~~24 5400~~ euros au titre des prélèvements sur les actifs. ~~Nous avons, en l'occurrence, envisagé un positionnement différent entre les deux PERP.~~ Concernant les charges, ~~du même montant~~, 2 800 euros seraient consacrés aux frais de déplacement et ITP, ~~2 300 euros au titres des honoraires du Commissaires aux comptes et~~ 3 000 euros pour les ~~frais de convocation à l'Assemblées~~ Générales.

# Élection de membres du Comité de surveillance

---

Bruno BOUNIOL

*Président du Conseil d'Administration du PERP*

Les mandats de deux membres du Comité de surveillance sont arrivés à terme. Il convenait donc d'élire François-Frédéric DUCOS et Elie EL HAWA.

# Vote des résolutions

---

Bruno BOUNIOL

*Président du Conseil d'Administration du PERP*

## *Première résolution*

L'Assemblée Générale, après présentation des comptes du plan « Gan Initiative Retraite » pour l'exercice 2017 et du rapport du Commissaire aux Comptes, et après avis du Comité de surveillance sur le rapport sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du plan, approuve ces comptes.

*La première résolution est approuvée.*

## *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale, après présentation par le Comité de surveillance du plan du budget prévisionnel pour l'exercice 2019, approuve ce budget et, conformément à l'article 23 des statuts, autorise le Comité à engager les dépenses indispensables au-delà des montants prévus dans la limite de 5 000 euros.

*La seconde résolution est approuvée.*

### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Comité de surveillance du Plan Gan Initiative Retraite de Monsieur François-Frédéric DUCOS, Agent Banque de France, est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Monsieur François-Frédéric DUCOS ne détient ou n'a détenu au cours des deux années précédant sa désignation, aucun intérêt ni aucun mandat dans l'organisme d'assurance signataire du contrat d'assurance de groupe, et ne reçoit ou n'a reçu au cours de la même période aucune rétribution de la part de ce même organisme.

*La troisième résolution est approuvée.*

### *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de membre du Comité de surveillance du Plan Gan Initiative Retraite de Monsieur Elie EL HAWA, Directeur général délégué de l'Institution de Prévoyance IPECA, est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Monsieur Elie EL HAWA ne détient ou n'a détenu au cours des deux années précédant sa désignation, aucun intérêt ni aucun mandat dans l'organisme d'assurance signataire du contrat d'assurance du groupe, et ne reçoit ou n'a reçu au cours de la même période aucune rétribution de la part de ce même organisme.

*La quatrième résolution est approuvée.*

### *Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes formalités légales et réglementaires.

*La cinquième résolution est approuvée.*

## Questions diverses

---

*Aucune question diverse n'a été posée.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures.*